

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

Madame PHILIPPE Francine a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/18 : Budget refuge : approbation du compte financier unique 2023

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « *L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.* ».

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « *se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». La commune de Mizoën s'est portée candidate à la phase d'expérimentation pour l'exercice 2022 pour le budget annexe Refuge en M4.

Le fonctionnement du compte financier unique entraîne des échanges de données entre la commune et le service de gestion comptable de La Mure afin de s'assurer des éléments strictement similaires entre les deux comptabilités.

Voici l'exécution budgétaire telle que présentée par le compte financier unique définitif :

Délibération n° 2024/18 : Budget refuge : approbation du compte financier unique 2023

Page 2/2

MAIRIE DE MIZOEN - REFUGE MIZOEN CA 2023 Simulation par défaut

OL SIMU

12/03/2024	Compte Financier Unique 2023 - présentation au CM	1 / 1
------------	---	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FONCTIONNEMENT					-79,49
DEPENSES		3 125,05		3 125,05	2 603,02
Ch. 011	Charges à caractère général	1 870,05	-335,00	1 535,05	1 021,30
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	335,00	1 585,00	1 581,72
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	
RECETTES		3 125,05		3 125,05	2 523,53
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	670,05		670,05	
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	2 455,00		2 455,00	2 523,53
INVESTISSEMENT					1 042,72
DEPENSES		1 288,00	335,00	1 623,00	539,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 288,00	335,00	1 623,00	539,00
RECETTES		1 288,00	335,00	1 623,00	1 501,72
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	38,00		38,00	
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	335,00	1 585,00	1 581,72

Considérant que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur, la commune de Mizoën, et le comptable, le service de gestion comptable de La Mure,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2019 portant expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération n°2021/24 du 30 avril 2021 portant expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Réuni sous la Présidence de Madame la 1^{ère} adjointe,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget Refuge,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2023,

APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget Refuge, dont la balance est présentée ci-dessus,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

25 MARS 2024

